

**Sujet :** [INTERNET] GEAC du HAMEAU de la CROISSETTE à CHEMY 59147

**De :** bernard.ramackers@sfr.fr

**Date :** 30/08/2021 10:11

**Pour :** pref-dcpi-enquete-publique@nord.gouv.fr

## **Je suis favorable à la poursuite d'exploitation de la ferme d'élevage du GEAC**

Le dossier réalisé par le cabinet AVENIR CONSEIL ELEVAGE est plutôt bien structuré .

- Il aurait cependant gagné à prendre en compte le volet aujourd'hui incontournable du changement climatique. Les élevages de bovins sont une source très importante de gaz à effet de serre : méthane, oxyde d'azote....un bilan permettrait de justifier ou non , la solution rustique de l'épandage des déchets par rapport à une méthanisation. D'autre part , envisager la production d'électricité par panneaux photovoltaïques permettrait aussi de compenser une partie des rejets de gaz à effet de serre de la ferme.

- l'exploitation montre que le calcul des stocks de fumier à épandre, réalisé par AVENIR CONSEIL ELEVAGE est à revoir : **le volume des cellules prévues à cet effet , qui permettent de récupérer le lisier, doit être très sérieusement augmenté** . Cela permettra de supprimer l'importante fumière "pirate" sur une parcelle ne faisant pas partie de la ferme, ni du dossier : voir PIECE JOINTE

Bernard RAMACKERS  
5 Clos d'AINETTE  
59147 CHEMY

—Pièces jointes :—

---

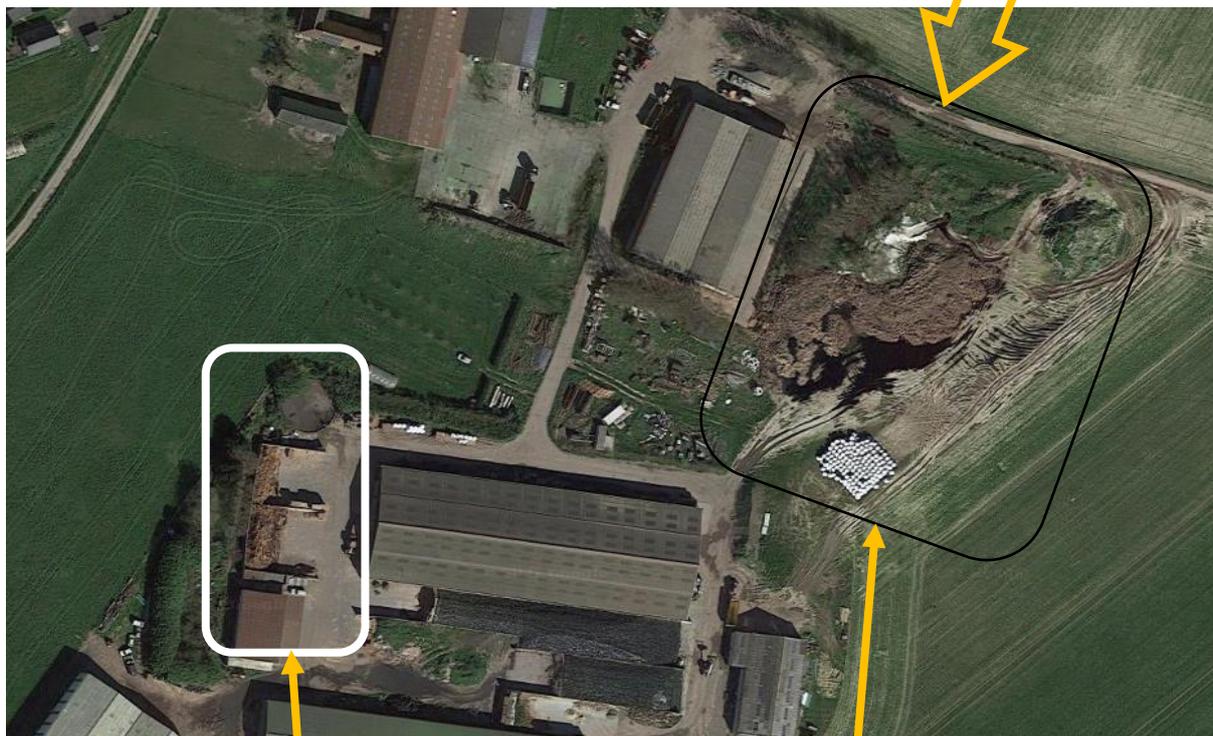
FERME de LA CROISSETTE à CHEMY.pdf

306 Ko

## FERME de LA CROISETTE à CHEMY

### Stockage du fumier

PHOTO



Le stockage du fumier est prévu dans des casiers sur aires bétonnées. Les jus sont ainsi récupérés et stockés dans la fosse à lisier toute proche. Le principe est excellent, sauf que le calcul de capacité ne permet pas de faire face à la quantité de fumier à stocker, nécessaire entre les périodes d'épandage

Pour remédier au manque de possibilité de stockage, l'exploitant a dû créer un stockage « annexe », important et permanent. Ce stockage rustique, à même le sol :

- ne récupère pas les jus, lesquels s'infiltrent dans la nappe de la craie
- est une source d'odeurs,
- favorise la prolifération de mouches
- dégrade le paysage



**Nous proposons que la capacité des casiers de stockage de fumiers soit augmentée et que le stock « pirate » soit supprimé.**



Le stockage « pirate » de fumier est situé sur la **parcelle 122** non prévue dans le dossier d'ENREGISTREMENT